Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 33 (1976)

Heft: 8

Rubrik: Ailleurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ment pour la relance de l'économie, approuvé par le Conseil national dans sa session de juin 1975. Il est certain que la demande de création d'installations sportives pour un montant de 1,1 milliard de francs en faveur de la santé publique est soutenable, d'autant plus que les répercussions possibles d'une négligence dans ce domaine laissent particulièrement songeurs: en Allemagne fédérale, chaque année 25 milliards de marks sont nécessaires à la rééducation physique des personnes atteintes par les maux de notre civilisation. Les pouvoirs publics sont confrontés à un problème d'urgence et de priorités concernant les réalisations à entreprendre: constructions sportives ou maisons de santé ?

Les mesures de relance du secteur économique de la construction s'inscrivent parfaitement dans le cadre de l'accomplissement de la loi fédérale sur la gymnastique et les sports, loi fondamentale qui donne au sport dans la société d'aujourd'hui une importance biologique, pédagogique, sociale et prophylactique.

«Journal de Rolle et Courrier de la côte Rolle»

Pour satisfaire les besoins scolaires, culturels et sportifs

L'Exécutif morgien demande un crédit d'étude de 200 000 francs

Par voie de préavis, la Municipalité de Morges sollicite un crédit de 200 000 francs pour couvrir les frais d'étude des deuxième et troisième étapes du collège secondaire de Beausobre. Les nouveaux bâtiments devraient satisfaire aux besoins scolaires, mais également culturels et sportifs de la population morgienne.

Cette décision préliminaire que le Conseil communal sera appelée à prendre revêt une grande importance. On peut, en effet, considérer qu'en votant le crédit d'étude des nouveaux bâtiments, le Conseil en acceptera tacitement la réalisation ultérieure.

Dans son préavis, la Municipalité rappelle les circonstances (échange de terrains avec la Fondation de l'hôpital) dans lesquelles la commune a acquis, en 1967, une parcelle de 54 895 mètres carrés de la propriété de Beausobre. C'est sur cette parcelle qu'a été construite la première étape du nouveau collège secondaire.

Dès 1974, et grâce à la compréhension de Mlle Nelty de Beausobre — usufruitière de la propriété que, avec sa défunte sœur, elle a donné en 1959 à la paroisse réformée et à la Fondation de l'hôpital — l'étude des deux dernières étapes du collège put être amorcée. La Municipalité nomma alors deux commissions extraparlementaires chargées d'établir l'inventaire des besoins scolaires pour l'une, et de dresser la liste des ouvrages sportifs et culturels pour l'autre.

Les besoins scolaires

Sur le plan scolaire, la Municipalité relève, que les effectifs du collège secondaire ont plus que triplé depuis 1950, passant de 237 à 872 élèves. «Actuellement, vingt classes sont logées à Beausobre et dix-neuf dans les locaux de Couvaloup, des Charpentiers et du pavillon, écrit-elle dans son préavis. Vu le manque de salles polyvalentes, six classes sont itinérantes, quatre à Beausobre et deux à Couvaloup, ce qui nécessite des jongleries d'horaire et l'occupation, deux fois par semaine, de la salle des maîtres et de la salle de lecture. Quant à l'insuffisance, voire l'inexistence de salles spéciales, elle compromet sérieusement l'enseignement de certaines disciplines.» Il s'agit particulièrement de l'enseignement des sciences, de la géographie, de l'histoire, de la musique, du chant, de la gymnastique, des travaux manuels et de la couture.

La Municipalité relève également que, selon les statistiques scolaires 1974-1975, publiées par le Département de l'instruction publique et des cultes, le collège de Morges a, avec une moyenne de 22,8 élèves par classe, l'effectif le plus lourd de l'ensemble du canton.

Besoins culturels

La Municipalité conclut en mettant en évidence les inconvénients qui résultent de la situation présente. Elle dresse l'inventaire des besoins scolaires qui sont les suivants: vingt-six classes polyvalentes, seize salles spéciales (deux de géographie, deux de sciences, une de physique, une de chimie, un laboratoire de langues, une bibliothèque avec salle de lecture, une salle d'étude, deux de dessin, une de couture, deux ateliers pour le travail du bois et du fer, une salle de dactylographie et une de musique), une salle des maîtres, un bureau de doyen.

Pour répondre aux besoins scolaires, il serait nécessaire de construire également trois salles de gymnastique ou deux salles et une piscine, ainsi qu'un aula. Le but poursuivi par la Municipalité est d'adapter ces dernières réalisations en tenant compte des besoins de la population et plus particulièrement des sociétés locales.

«Les investissements consentis par la collectivité publique pour l'école impliquent une rentabilité maximale de ces équipements, écrit la Municipalité dans son préavis. La seule solution est d'en rendre l'utilisation polyvalente afin d'offrir à la population certains équipements qu'il est impossible de réaliser à double (...).

La combinaison de salles de gymnastique en une salle omnisports permettrait, outre de satisfaire aux exigences de l'Etat, d'offrir aux sociétés locales un équipement de valeur. La piscine attenante compléterait cet ensemble par un bassin d'entraînement officiel.

L'aula du collège pourrait être porté à 1000 places (500 suffiraient pour les seuls besoins scolaires. Réd.) et offrir un équipement scénique complet mais non sophistiqué. Morges pourrait alors accueillir toutes les troupes de passage et augmenter ainsi son attractivité culturelle. Conjointement à la grande salle, divers équipements tels que studio son, salle de chant, salle de musique ainsi qu'un réfectoire, pourraient se combiner avec le volume général.

Si le Conseil votait le crédit d'étude demandé aujourd'hui, les sociétés culturelles et sportives intéressées seraient consultées. Enfin, pour ce qui est de la réalisation et de l'implantation des bâtiments, on ne peut envisager le groupement des constructions. Aussi proposons-nous de prévoir un secteur entièrement scolaire (Beausobre II) en liaison avec le collège actuel et un secteur réunissant les grands équipements sportifs et culturels (Beausobre III).»

En conclusion de son préavis, la Municipalité évoque l'aspect financier. Le financement des ouvrages exigera «un effort financier considérable» qui figure pour vingt millions au plan quadriennal des investissements. Une étude financière sera entreprise afin de déterminer avec précision la part communale dans ces constructions et calculer les coûts d'exploitation des divers secteurs à construire. La Municipalité devra également tenir compte de l'affectation future des bâtiments scolaires de Couvaloup et des Charpentiers qui seront libérés par le collège.

Un projet d'envergure dont il n'est pas besoin de préciser que nous aurons l'occasion de reparler.

«24 heures, édit. Riviera-Chablais», Lausanne

Ailleurs

Une section «Sports-Etudes» sera créée en 1977 à Thonon

Dès la rentrée scolaire de 1977, une expérience très originale sera mise en chantier dans le département de la Haute-Savoie avec la création, au lycée Jean-Jacques Rousseau de Thonon, d'une section sports-études exclusivement consacrée au football.

L'idée de telles initiatives, sur le plan national, remonte à 1969, date à laquelle fut créé l'Institut National du Football de Vichy. Cet établissement accueille les jeunes très doués pour le football dans le but de les amener à un niveau de haute compétition, tout en leur permettant de poursuivre leurs études. Cette réalisation s'est d'emblée heurtée à de sérieuses réticences de la part des enseignants et notamment de la part de Jean Duby, président du District de football Haute-Savoie-Pays de Gex et, par ailleurs, principal du collège d'enseignement secondaire de Ville-la-Grand. L'éventail des études offert aux jeunes de l'INF était en effet réduit à sa plus simple expression (langue vivante, comptabilité) et l'avenir de ces sportifs ne pouvait se réaliser que dans le football.

Les sections sports-études qui se sont mises en place ensuite s'inspiraient plus directement des structures élaborées par certains pays de l'Est où existent les lycées à dominante sportive spécialisés dans l'athlétisme, la natation, les sports collectifs.

En France, pour ce qui concerne le football, les sections créées s'appuyaient toutes sur un club professionnel, Rennes ou Nîmes par exemple. Celle de Thonon sera donc originale à plus d'un titre.

Une aventure pédagogique

Depuis plusieurs années, le président Jean Duby rêve d'ouvrir une section sports-études en Haute-Savoie et il a fait cheminer pas à pas son projet en collaboration avec la Ligue du Lyonnais, la Fédération (le président Sastre s'était montré très ouvert lors de sa visite à Annemasse) et la Direction de la jeunesse et des sports. Les problèmes étaient multiples. Il fallait trouver un établissement doté des installations nécessaires, dont le proviseur et les enseignants seraient acquis à une telle idée, et qui bénéficierait de l'appui de la municipalité.

En définitive, c'est Thonon qui a été choisi. Le lycée Jean-Jacques Rousseau est implanté à proximité du stade municipal et son proviseur, M. Gevason, a accepté de se lancer dans l'aventure. D'autre part Me Pianta et son Conseil municipal sont tout à fait favorables à l'expérience. Une délibération prise récemment résume cette position unanime et rappelle que le problème de la création d'une section sports-études avait été envisagée lors de la visite de M. Pierre Mazeaud, en 1975.

10 heures réservées au sport

Tout devrait être mis en place pour le rentrée de 1977. La section sera ouverte au niveau de la classe de quatrième, c'est-à-dire à des enfants de 14 ans environ. Les autres sections existant en France, outre le fait qu'elles sont «supportées» par un club professionnel, ne s'adressent qu'à des enfants de 16 ans au moins.

Les élèves y poursuivront le cycle normal de leurs études mais, dans l'emploi du temps, dix heures seront réservées au sport et en particulier au football. Cela implique la création d'un poste nouveau et la nomination à Thonon d'un professeur d'éducation physique qui soit en même temps entraîneur de football.

Les candidats seront recrutés sur tout le territoire de la Ligue et admis dans l'établissement après avis du Conseil de classe. Les effectifs oscilleront entre 20 et 25 élèves.

Amener de jeunes sportifs à un haut niveau de compétition tout en ne sacrifiant pas leurs études et en laissant intactes toutes leurs chances d'insertion dans la vie, c'est une noble ambition. L'expérience de Thonon sera donc suivie de très près et aura sans doute valeur d'exemple.

par Roger Anselme, «Tribune de Genève»

La médecine du sport . . . parent pauvre de la médecine et du sport

Un indispensable garde-fou contre tous les excès: surentraînement, alimentation déséquilibrée, dopage . . .

Les trop rares établissements voués à la médecine du sport sont presque toujours limités à un rôle de prévention. Particulièrement dans notre région où, contrairement à ce qui existe dans plusieurs grandes villes françaises, le centre hospitalier régional de Nice, malgé une décision de principe favorable, n'a pu encore assurer la mise en place d'une consultation spécialisée ouverte aux pratiquants. Les sportifs qui éprouvent du fait de leurs activités quelque ennui de santé devront donc fréquenter les consultations générales de traumatologie, rhumatologie ou cardiologie. Ils pourront aussi s'adresser à des médecins de ville qui, pour la plupart par expérience ou goût personnels, se sont orientés vers la médecine du sport, en plus de leur vocation d'omnipraticiens ou de spécialistes.

Il existe, en effet, une véritable pathologie sportive. En dehors des traumatismes propres à certains sports, fractures, entorses, luxations, les accidents de l'appareil locomoteur sont légion: claquages, déchirures, contractures, tendinite . . . Les lecteurs des rubriques sportives sont désormais familiarisés avec cette sombre litanie qui transforme les vestiaires en services hospitaliers[1].

Savoir se reposer

Ce que l'on demande essentiellement à la médecine sportive, en pareil cas, c'est la récupération rapide du sujet atteint. Le sportif est impatient de pouvoir reprendre la compétition et ses dirigeants ne le sont pas moins. D'où la tentation de recourir à des produits anti-inflammatoires puissants, dont les corticoïdes, qui ne sont pas toujours exempts de risques. Après une amélioration passagère, des rechutes parfois graves peuvent se produire[2].

«La seule véritable thérapeutique de la tendinite, par exemple, c'est le repos!» estime le professeur Ardisson, directeur du laboratoire de physiologie de la faculté de médecine de Nice. «Il est très difficile de brûler les étapes. Le rôle du médecin du sport devrait être le plus souvent de prêcher la modération et de savoir résister à l'injection apparemment salvatrice.»

Quelles sont les raisons de cette recrudescence des bobos petits et grands qui accablent les sportifs et qui font hausser les épaules des vétérans? «De mon temps, tout cela n'existait pas . . .

«La première explication relève du simple bon sens; répond le docteur Marconnet, directeur du Centre biomédical du Parc des Sports de Nice. Le nombre des pratiquants de tous âges a considérablement augmenté et les médecins ont davantage l'occasion de les voir en établissant des diagnostics précis. Mais il est vrai, aussi, que l'élévation continue du niveau de la compétition et des doses d'entraînement exigées pour pouvoir y figurer sollicite davantage la machine humaine. Il est fatal, dans ces conditions, d'enregistrer quelques ratés, d'autant que l'hygiène générale des pratiquants, et singulièrement leur hygiène alimentaire, n'a pas suivi les progrès des techniques sportives.»

Le mythe de la viande rouge

Les praticiens dénoncent un certain nombre de mythes alimentaires à l'existence tenace comme celui de la viande rouge, du «bon gros steak saignant»: «Le sportif n'a pas intérêt à surcharger son organisme en protéines, dit le docteur Marconnet. En fait, il n'y a pas de recette spéciale pour lui. Il doit se conformer à une alimentation équilibrée quantitativement et qualitativement. Sa ration calorique quotidienne, qui se situe entre 3500 et 4000 kilocalories, doit provenir pour 50 à 55 pour cent des glucides (sucres et féculents), pour 35 pour cent des lipides (graisses) et pour 10 à 15 pour cent seulement des protides (viandes). Il convient aussi de lutter contre la déshydratation par un apport important de liquides après l'entraînement ou la compétition. Un athlète qui a perdu deux kilos au cours de la période d'effort, par exemple, doit absorber le plus rapidement possible la valeur d'un litre et demi d'eau.»

Le dopage? un état d'esprit . . .

Outre une alimentation déséquilibrée, un autre danger guette le sportif: le dopage. Un praticien niçois spécialiste de la médecine du sport accuse: «Je peux vous assurer que ces pratiques existent toujours et à tous les niveaux. Certains adeptes de disciplines requérant des efforts prolongés ingurgitent des substances particulièrement dangereuses, réglementées chez nous, mais qu'ils se procurent librement en Italie. Les pratiquants de «sports lourds» recourent aux anabolisants, hormones androgènes, qui favorisent l'assimilation protidique. Les muscles se développent anormalement mais pas les tendons, qui risquent de se rompre. L'avenir peut réserver de douloureuses surprises: risques génétiques chez les femmes «anabolisées» dont on fait de véritables monstres biologiques et, sans doute, cancer précoce de la prostate chez les hommes.»

De son côté, le professeur Ardisson attache une grande importance à ce problème du dopage: «L'étude de l'action de ces substances et des dégâts qu'elles peuvent commettre est un aspect essentiel de la médecine du sport. Il lui appartient de contribuer à asseoir une législation dissuasive ou répressive sur des bases biologiques solides.»

«Le dopage, conclut le docteur Marconnet, c'est un état d'esprit lié à la méconnaissance des lois biologiques, de la mauvaise perception que même des sportifs peuvent avoir de leur corps. Pour aller contre, il faut développer la communication entre les médecins et les sportifs comme nous nous efforçons de le faire au Parc des Sports de Nice, multiplier les actions d'information et de sensibilisation.»

C'est au médecin qu'il appartient de déterminer les limites de chaque athlète, d'inciter à la pondération dans tous les domaines, d'évaluer des doses d'entraînement qui ne mettront pas à mal le bon fonctionnement de l'appareil locomoteur et éviteront des blessures répétées. Mais, pour lui donner son véritable rôle, il faut cesser de considérer la médecine du sport comme une médecine de luxe. Une «médecine de luxe» qui, paradoxalement, continue à être traitée en parent pauvre.

par Maurice Huleu
«Nice-matin», Paris

---

[1] Au CREPS de Boulouris, où soixante-quinze jeunes filles préparent le professorat adjoint d'éducation physique, il ne semble pas y avoir de problèmes majeurs concernant la médecine sportive. Un praticien attitré se rend deux fois par semaine dans l'établissement boulourisien où les élèves peuvent le consulter, les visites étant à la charge de la direction du CREPS.

Si un problème se pose en dehors des jours de visite, le même médecin est à la disposition des élèves à son domicile. Notons qu'une infirmière à temps complet est attachée au centre, les fractures et autres blessures étant traitées dans l'une des deux cliniques raphaëlo-fréjusiennes.

[2] Selon des spécialistes qui font autorité, une tendinite simple doit comporter au moins 15 jours d'arrêt sportif. 15 jours de rééducation et 15 jours de réentraînement. Si ces délais ne sont pas respectés, des lésions itératives vont s'installer, fragilisant le tendon et préparant le terrain à la rupture.